

---

## RESUME

---

*L'étude d'impact ci-présente a été financée par la Municipalité et réalisée par des Neuillois volontaires en collaboration avec la société ATI-SERVICES, bureau d'études spécialisé en environnement.*

*Il s'agit de sensibiliser les décideurs de ce projet sur les dommages qu'entraînerait l'autoroute A104 sur la qualité de vie des habitants et sur leur environnement, dans le cas où le tracé « Rive droite » serait retenu.*

### Présentation du tracé « Rive droite » :

*Le tracé « Rive droite » encore appelé tracé Rouge, long de 22 kilomètre traverse la commune de Neuville-sur-Oise sur 1,8 km. Il franchit l'Oise au niveau du pont de la RD55, prévoit un échange avec la RD203 à proximité de quartiers résidentiels et longe la gare RER A*

### Impact paysager et les milieux naturels :

*La traversée par l'A104 des espaces ouverts de la commune morcellera le territoire urbain et entraînera des ruptures de la morphologie du site.*

*L'aménagement autoroutier va à l'encontre des projets actuels de la commune, entre autre celui d'aménager un espace de détente au niveau du Lieu-dit « Le Grand-Clos » dont l'objectif est d'affirmer le caractère naturel et agricole du secteur.*

**De plus le tracé « Rive droite » est le seul tracé étudié qui traverse des Espaces Naturels Sensibles situés en périphérie des zones urbanisées.**

### Le Bruit :

*Dans son état actuel, le site de la commune de Neuville-sur-Oise est classé en zone d'ambiance modérée. Des niveaux sonores ont été mesurés en Février 2006 à moins de 40 décibels, et ce à une distance inférieure à 300 m du tracé A104.*

*L'aménagement de l'A104 avec ses 150 000 véhicules par jour créera des émergences sonores pouvant atteindre 18 décibels à 350 m de l'axe, ce qui est considérable puisque **cela équivaut à multiplier l'intensité sonore par 64.***

## Le milieu Air :

Le transport routier est responsable à raison de 50 à 90% de la pollution atmosphérique sur la commune de Neuville-sur-Oise, à l'heure actuelle. Le projet autoroutier aggraverait de manière notable la situation, **notamment avec le monoxyde de carbone où la situation est déjà hors normes.**

## La qualité de vie des habitants :

La commune compte 1 500 habitants. La population est répartie en 2 zones :

- × Des bords de l'Oise au RD203 et de la base de loisirs à la RD55 (futur tronçon C1 de l'A104) : il s'agit d'une zone à champ libre vis-à-vis des émissions sonores et gazeuses générées par l'A104
- × Un quartier au Nord- Est du Vieux Village, sur un plateau avec l'université et la gare RER A : ce quartier sera directement exposé aux nuisances de par sa proximité à l'A104.

Plusieurs infrastructures sont recensées dans un environnement proche du tracé A104 ; il s'agit :

- × Du groupe scolaire à 600 m avec 172 enfants
- × De la maison de retraite du château à 600 m avec 142 pensionnaires
- × De la base de plein air et de loisirs à 1 600 m
- × **De l'Université à 300 m**
- × **Du projet de résidences avec 360 logements et commerces, à 200 m**
- × De la gare RER A qui jouxte le tracé

**On compte également plusieurs centaines d'habitants dans la bande des 300 m.**

## Les risques pour la santé :

Les origines des risques sanitaires liés à l'A104 sont de 2 natures :

- × La pollution atmosphérique
- × La pollution sonore

**Avec une multiplication par 10 du trafic routier sur Neuville la pollution de l'air respiré par les Neuillois verra sa qualité considérablement dégradée !**

Par exemple le risque engendré par le monoxyde de carbone sera bien au dessus au des seuils de tolérance.

**Avec une multiplication par 64 du niveau sonore pour les habitations à 300m de l'Autoroute cela constituera de toute évidence une gêne grave, la journée, comme la nuit, engendrant des difficultés de compréhension de la parole, de la concentration et du sommeil.**

*Les habitants seront condamnés à dormir les fenêtres fermées ( S'ils veulent un sommeil réparateur).*

### **La dévaluation immobilière :**

**La décote immobilière que subiront les riverains dans le cas de la création de l'A104 oscillera entre -20 et -50%, puisque le premier critère d'achat d'une maison est le calme, qui dans ce cas ne sera pas assuré.**